

AVIS PUBLIC  
ADOPTION DU BUDGET 2026 ET DU PROGRAMME TRIENNAL  
D'IMMOBILISATION (PTI)

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE :

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

Conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., chapitre C-27.1), le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne tiendra une séance extraordinaire le 16 décembre 2025 à 19 h 00, à la salle du conseil sise au 2450, rue Victoria, lieu ordinaire des séances du conseil, pour l'adoption du budget pour le prochain exercice financier 2025 et le programme triennal des immobilisations 2025, 2026 et 2027.

Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget et tout mode de financement d'une dépense qui y est prévue ou le programme triennal.

Cette séance sera tenue en présentiel. La séance sera également diffusée en direct via notre site Internet au [www.sainte-julienne.com](http://www.sainte-julienne.com) sous l'onglet Municipalité - démocratie - séance du conseil - Visionner en direct.

Donné à Sainte-Julienne, ce 4 décembre 2025.

(signé)

Nathalie Girard

Directrice générale et greffière-trésorière